

DEPARTEMENT DE L'EURE
 ARRONDISSEMENT DE BERNAY
 CANTON DE BRETEUIL
 COMMUNE DE BRETEUIL

2026/3

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 03 FEVRIER 2026

DATE DE CONVOCACTION :

21 janvier 2026

DATE D’AFFICHAGE :

21 janvier 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 19

Absents non représentés : 8

Absents représentés par pouvoirs : 2

Nombre de votants : 21

L’an deux mille vingt-six, le trois février à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s’est réuni à la salle Le Lux de la commune déléguée de Breteuil sur Iton (Place Pillon de Buhorel) en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérard CHERON, Maire.

Secrétaire de séance : M. KROLIK Jean-Emile est élu secrétaire de séance.

Etaient présents, absents, excusés :

	NOMS	Présents	Absents/excusés
Maire	CHERON Gérard	X	
Maires Délégués et adjoints	LOUVARDE Denis		Absent
	NOEL Nathalie	X	
A D J O I N T S	AMIGON Claude	X	
	PUREN Joëlle	X	
	BRUNEAU Gérard	X	
	BULARD Françoise	X	
	ROBERT Frédéric	X	
	BLIN Gwénola	X	
	C O N S E I L L E R S	DUMÉZ Elisabeth	X
TOUTENELE Jean-Michel		X	
KROLIK Jean-Emile		X	
BATARD Michel		X	
BELLIARD Josette		X	

	NOMS	Présents	Absents/excusés
C O N S E I L L E R S	LEBERTRE Nathalie	X	
	ARSENDEAU Caroline	X	
	FLET Mickaël	X	
	DENIS Clément		Absent
	BOISSIERE Serge		A rejoint la séance au point n° 5
	CAMUS Gaëlle		Absente/excusée pouvoir à BELLIARD Josette
	BEQUIGNON Natacha		Absente/excusée pouvoir à Claude AMIGON
	PAUMIER Adéline		Absente
	CLEMENT Audrey		Absente
	NOEL Thibault		Absent
	DENIS Françoise		Absente excusée
	BOUILLON André	X	
	CHÂTEAUGIRON Gilles	X	
	GUSTAVE Grégory		Absent
	GOURDEAU Camille	X	

OBJET DE LA DELIBERATION : AFFECTATION PROVISoire DES RESULTATS 2025

Monsieur le Maire invite Mme PRUDHOMME de donner lecture du rapport n° 3.

L’affectation du résultat d’un exercice comptable N-1 intervient en principe après le vote du Compte Financier Unique (CFU), lequel se substitue au compte administratif et au compte de gestion et doit être adopté avant le 30 juin de l’année N.

Toutefois, le cadre budgétaire et comptable applicable à la commune, et notamment l’instruction budgétaire et comptable M57, permet de procéder à une reprise anticipée du résultat avant le vote du CFU.

Cette reprise anticipée permet non seulement de constater le résultat provisoire de l'exercice N-1, mais également d'en opérer une affectation provisoire dès le budget primitif de l'exercice N, afin d'en garantir la sincérité et l'équilibre.

Il est précisé que l'approbation définitive du résultat de l'exercice 2025 ainsi que son affectation ne pourront intervenir qu'au moyen d'une délibération spécifique, postérieurement à l'adoption effective du Compte Financier Unique 2025.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2311-5, L.2311-6, L.2312-1 et L.2313-1,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes,

Vu le budget primitif 2026,

Vu le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025, qui devra être adopté avant le 30 juin 2026,

Vu la possibilité offerte par l'instruction M57 de procéder à une reprise anticipée du résultat,

Vu le budget primitif 2026,

Considérant que l'affectation définitive du résultat de l'exercice 2025 ne pourra intervenir qu'après l'adoption du Compte Financier Unique ;

Considérant qu'il est toutefois possible, afin d'assurer la sincérité et l'équilibre du budget primitif 2026, de procéder à une reprise anticipée du résultat et à son affectation provisoire ;

Considérant que cette affectation provisoire devra être confirmée ou, le cas échéant, ajustée par une délibération ultérieure après l'adoption du CFU ;

Considérant les résultats provisoires de clôture de l'exercice 2025, présentés comme suit :

<u>Fonctionnement</u>	
Dépense d'exploitation 2025	4 287 429,15 €
Recette d'exploitation 2025	5 207 362,80 €
Résultats d'exploitation reportée 2024	1 573 394,53 €
Excédent de clôture	2 493 328,18 €
<u>Investissement</u>	
Dépenses d'investissement 2025	2 256 135,64 €
Recettes d'investissement 2025	3 912 054,12 €
Déficit d'investissement reporté 2024	-1 895 603,77 €
Déficit de clôture	-239 685,29 €
<u>Restes à réaliser</u>	
Dépenses d'investissement	198 697,48 €
Recettes d'investissement	1 771 778,42 €
Excédent global de clôture 2025	3 826 723,83 €
Soit un excédent d'exploitation de clôture 2025	2 493 328,18 €
Soit un déficit d'investissement de clôture 2025	-239 685,29 €
<u>Proposition d'affectation des résultats 2025</u>	
au 1068 à titre obligatoire pour couvrir les RAR	0,00 €
au 002 recettes excédents de fonctionnement	2 493 328,18 €
au 001 mandat déficit d'investissement	-239 685,29 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité ;

- **DE CONSTATER** les résultats provisoires de l'exercice 2025 tels que présentés ci-dessus.
- **DE PROCEDER** à la reprise anticipée du résultat de l'exercice 2025 dans le budget primitif 2026, conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57.
- **D'AFFECTER** provisoirement le résultat de l'exercice 2025 comme suit :
 - Compte 1068 – à titre obligatoire pour couvrir les RAR : **0,00 €**
 - Compte 002 – recettes excédents de fonctionnement : **2 493 328,18 €**
 - Compte 001 – mandat déficit d'investissement : **-239 685,29 €**
- **DE PRECISER** que cette affectation est provisoire et qu'elle deviendra définitive après l'adoption du Compte Financier Unique 2025, par une délibération spécifique.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder à toutes les écritures comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits :

Le Maire,

Gérard CHERON



ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES DEPOT EN PREFECTURE
LE 05/02/2026
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION
DU 05/02/2026
LE MAIRE



Monsieur le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.